



Travaux sur bâtiment isolé

Par **Radames06**, le **18/05/2010** à **15:14**

Bonjour,

Dans notre petite copropriété, il y a plusieurs bâtiments. L'un deux est un garage qui appartient à un seul copropriétaire. Les autres bâtiments contiennent plusieurs lots repartis entre différents copropriétaires.

Est-ce que le propriétaire du garage a le droit de le détruire pour le reconstruire ?

Quelles démarches doit-il faire ?

Peut-il changer la forme du toit sans l'avis de l'AG ?

Y a-t-il des précautions particulières à prendre avant qu'il commence ses travaux (faire constater les dimensions du bâtiment, sa hauteur, etc... ?

Merci d'avance pour vos réponses.